Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500861-20251218-100B_2025-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Roland BOUVET, Maire.

Etaient présents : Hervé CHAUPITRE, Sophie BACQUET, Adjoints ; Marie-Françoise SOULAINE, Maria Raquel DIAS, Roland LÉCRIVAIN, Jean-Charles PROVENT, Philippe BUINEAU, Bertrand BODIN formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : Mickaël SAUVÉ, Stéphanie HAMEL-FERRION, Thierry MASSON, Angélique PANNETIER, Céline CHEVALLIER, Valérie BRARD.

Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°100/2025

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN SÉCURITÉ DE LA RUE DE LA MESSAYAIS SECTEUR SUD

Une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires a été lancée afin de financer les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la rue de la Messayais Secteur Sud, dans l'attente du versement des subventions publiques et du fonds de compensation pour la TVA.
Sur six banques sollicitées, trois ont remis une offre de financement : la Banque Postale, l'Agence France Locale et la Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de souscrire un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, aux conditions suivantes :
  - Montant du prêt : 240 000 €
  - Durée : 2 ans
  - Taux d'intérêt : 2,62 %
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Base de calcul des intérêts : 30/360
  - Mode d'amortissement : In fine
  - Frais de de dossier : 300 €
  - Versement des fonds : Mi-janvier 2026
  - Remboursement anticipé total du capital : Possible à toute date sans indemnité
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

À Combourtillé, le 18 décembre 2025
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Roland BOUVET